



Séance publique du: 24 février 2016

Annonce publique et convocation des conseillers: 18 février 2016

Membres présents: M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre, M. STEICHEN Frank, M. DICKEN Nicolas, échevins, Mme BEISSEL-ERNST Marie-Louise, M. ERNST René, conseillers, M. JUNG Luc, secrétaire.

Membres absents excusés : Mme BLOOMER, Mme OLINGER Peggy, M. RIES Jean, Mme DOS SANTOS OLIVEIRA Anabela

Point de l'ordre du jour: 1

Objet: Tarif et caution

Le Conseil Communal,

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que la commune de Dalheim possède le « Spullweenchen » ;

Considérant que le « Spullweenchen » est à la disposition aux associations de la commune pour leurs festivités ;

Considérant que cette mise à disposition engendre un coût considérable pour la commune de Dalheim ;

Considérant que la commune ne veut pas faire de bénéfice avec la mise à disposition du « Spullweenchen » ;

Considérant que pour ce faire le collège échevinal estime qu'il y a lieu de fixer le tarif et la caution suivants :

- Tarif 30 € / jour
- Caution 200 € / festivité ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après avoir délibéré conformément à la loi communale du 13 décembre 1988

décide à l'unanimité des membres présents

de fixer le tarif et la caution ci-après pour la mise à disposition du « Spullweenchen » :

- 30 € / jour
- 200 € / festivité.

Ainsi délibéré à Dalheim, date qu'en tête.
(Suivent les signatures)
Pour expédition conforme
Dalheim, le 25 février 2016

Le secrétaire,

Le bourgmestre,

Luc JUNG

Jos HEISBOURG

